



Procès-verbal Conseil d'école extraordinaire de l'ESPE de l'académie de Strasbourg

Séance du 10 janvier 2017

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 novembre 2016
2. Conditions d'accès en master : nouvelles modalités suite à la récente modification législative
3. Schéma de l'offre de formation 2018-2022
4. Divers

ETAIENT PRESENTS :

Membres élus

Collège A :

Philippe NUSS, Odile SCHNEIDER-MIZONY

Collège B :

Annie CAMENISCH

Collège C :

Caroline AYLING, Julien SENDRAL

Collège D :

Laurent BARRIERE

Collège des personnels BIATSS :

Martial COLLIN, Laurence HAMM

Collège des usagers :

Marius GRIMAUD, Kevin ROTHWILLER

Personnalités extérieures :

David CASCARO, Fabien CASPAR, François GAUER, Jean -Pierre GROSSET-BOURBANGE, Marie-Claude MATHIEU, Sylvie ROST, Brice SCHOBEL

Membres avec voix consultative et invités :

Philippe CLERMONT, Geoffroy STEEGMANN, Eric TISSERAND

AVAIENT DONNE PROCURATION :

Martine CHASSIGNET	➤ Procuration à François GAUER
Carine ETAIX	➤ Procuration à Marius GRIMAUD
Marius GRIMAUD	➤ Procuration à Kévin ROTHWILLER A partir de 16h00
Gabrielle de GROER	➤ Procuration à Fabien CASPAR
Albert HAMM	➤ Procuration à François GAUER
Lyndon HIGGS	➤ Procuration à Odile SCHNEIDER-MIZONY
Dominique MEYER-BOLZINGER	➤ Procuration à Annie CAMENISCH
Caroline SANCHEZ	➤ Procuration à Sylvie ROST

ETAIENT EXCUSES :**Collège D :**

Françoise LASPEYRES

Collège des usagers :

Laura MEISTERMANN, Julien ROCK

Personnalités extérieures :

David SAGLAMER, Isabelle TRABAND

Secrétariat de séance :

Barbara BILGER, Myriam LAKRAA

La séance débute à 14h.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 novembre 2016

Odile Schneider-Mizony souhaite savoir s'il a été question, lors du dernier conseil, des irrégularités qu'elle a constatées dans le déroulement des élections partielles sur le campus de l'Esplanade. La réponse étant négative, elle souhaite que ce point soit abordé en fin de séance dans les points divers.

Le procès-verbal de la séance du 18 novembre 2016 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. Conditions d'accès en master : nouvelles modalités suite à la récente modification législative

Philippe Clermont explique que l'ESPE a anticipé, à la demande de l'Université, la loi qui a été votée en décembre dernier, et rappelle qu'il a été demandé aux composantes de réfléchir aux dispositifs qu'elles souhaitaient mettre en place pour l'application de la loi.

Une information générale destinée à tous les étudiants via le nouveau portail « trouver mon master.com », qui leur permet de faire des choix et des vœux en connaissance de cause sera mise en place par le Ministère.

Le projet soumis ce jour en conseil d'école a déjà été transmis à l'université vu les délais, mais des modifications sont possibles.

Pour le 2^d degré, les capacités d'accueil sont reconduites sauf pour le parcours EPS (MEEF 2d degré).

L'enjeu des nouvelles modalités concerne surtout le master MEEF 1^{er} degré, qui compte les effectifs les plus importants : il s'agit de pouvoir introduire des prérequis précis et de vérifier le niveau des candidats ainsi que de fixer des capacités d'accueil légèrement en deçà des capacités actuelles. En effet, le nombre actuel d'étudiants excède les moyens humains.

L'ESPE a obtenu cette année le remplacement de tous les départs en retraite, mais le nombre d'étudiants est tel que les difficultés rencontrées l'obligent à diminuer la capacité d'accueil en MEEF 1^{er} degré ainsi que le nombre d'heures complémentaires faites par les enseignants.

L'objectif est également d'améliorer la qualité de la formation et de donner la possibilité à un maximum d'étudiants de bien se préparer au concours. L'ESPE se doit de maîtriser davantage ses flux.

Brice Schobel souhaiterait disposer de quelques données chiffrées.

Éric Tisserand répond que, pour le M1 1^{er} degré (enseignement polyvalent) cette année, il y a 10 groupes à Strasbourg (environ 300 étudiants), 4 groupes à Colmar (environ 120 étudiants) et 2 groupes pour l'enseignement bilingue (environ 50 étudiants). La première année de fonctionnement de l'ESPE (2013-2014), il y avait seulement 6 groupes à Strasbourg et les effectifs n'ont cessé d'augmenter depuis. Il n'a pas toujours été facile d'anticiper cette augmentation. L'ESPE souhaite revenir à 8 groupes à Strasbourg, ce qui représenterait une réduction d'environ 60 étudiants.

Pour le 2^d degré, les effectifs ont peu évolué sauf en EPS.

Une partie des contenus de la formation ont été sacrifiés dans le MEEF 1^{er} degré pour revenir aux fondamentaux en français et en mathématiques (niveau fin de 3^e). Cette année, l'ESPE n'a pas fait cette remise à niveau et l'assume. Par conséquent, on peut s'attendre à des taux de réussite moins bons que les années précédentes (un tiers des étudiants sont identifiés comme des étudiants en grande difficulté).

Il semble donc judicieux de vérifier la bonne maîtrise de prérequis avant l'entrée en master, ce qui implique de traiter un grand nombre de dossiers. Le choix du QCM (déjà pratiqué à l'époque de l'IUFM) a semblé le plus adapté, même si l'ESPE a conscience des limites de ce type de vérification des connaissances.

Marius Grimaud revient sur le QCM et demande s'il n'est vraiment pas possible d'envisager une autre solution.

Éric Tisserand rappelle que tous les étudiants doivent être traités de la même manière et que les notes en licence ne sont pas comparables d'une licence à l'autre.

Kevin Rothwiller aimerait savoir comment fonctionne l'affectation en fonction des vœux.

Éric Tisserand explique qu'il y a un certain nombre de places pour chaque site (240 à Strasbourg et 120 à Colmar). Il s'agit donc de classer 360 personnes en fonction de leurs vœux. Quand le quota à Strasbourg sera atteint, les étudiants restants seront forcément affectés à Colmar.

Concernant la 4^{ème} mention Pratique et Ingénierie de la formation, Jean-Pierre Grosset-Bourbange se demande s'il ne serait pas utile de faire un entretien pour tous les candidats avant leur entrée en master. Il ne semble pas sérieux que certains candidats n'aient pas suivi les formations demandées, comme celle portant sur la réforme du collège, et cela pourrait apparaître dans les dossiers.

La discussion étant achevée sur ces nouvelles conditions d'accès au master MEEF, il est procédé au vote :

Les nouvelles conditions d'accès en master sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés, moins trois voix contre et deux abstentions.

Marius Grimaud précise que les explications fournies par la direction de l'ESPE en séance l'ont convaincu et qu'à titre personnel, il aurait voté pour, mais qu'il représente l'ensemble des étudiants qui ont donné leur avis sur la base d'informations insuffisantes et qu'il était de son devoir de représenter leur position.

Éric Tisserand explique que les choses ont dû se faire très vite et rappelle que la loi a été votée pendant les congés de Noël, le 23 décembre 2016. Le calendrier était donc extrêmement serré.

Philippe Clermont remercie les élus étudiants qui ont fait ce travail.

3. Schéma de l'offre de formation 2018-2022

Le vote ne portera aujourd'hui que sur le projet de l'offre de formation, par ailleurs commun avec la faculté de sciences de l'éducation (FSE).

Des corrections sont à apporter sur le document de la FSE, l'UHA étant porteuse de la licence de Sciences de l'Éducation actuellement et pour le futur ; l'université de Strasbourg y porte un parcours. Un travail commun UHA/FSE a été mené pour construire cette offre. Par ailleurs, un groupe de travail ESPE/FSE a été constitué pour concevoir ces documents. La demande du vice-président formation de l'université de Strasbourg était d'avancer sur l'offre de formation 2018, principalement en ce qui concerne les intitulés de mentions et de parcours, la réflexion devant se prolonger par la suite sur les contenus.

Le conseil d'École sera consulté encore à deux reprises :

- en juin prochain, lors des conseils communs ESPE-FSE, avec un schéma d'offre de formation plus précis que celui d'aujourd'hui
- à l'automne 2017, pour l'adoption des maquettes détaillées.

Les changements sont dus à la mise en cohérence avec l'offre de formation de la FSE. Il s'agit de rendre l'offre cohérente et lisible et d'éviter les doublons ainsi que d'augmenter les possibilités d'insertion professionnelle de ceux qui échouent aux concours.

Trois mentions MEEF seront conservées : 1^{er} degré, 2^d degré et encadrement éducatif.

La mention Pratiques et ingénierie de la formation (PIF) disparaîtra, mais un maintien des parcours de cette mention, rattachés à d'autres mentions, est prévu. Le parcours « Adaptation à la diversité des élèves » (ADE) sera scindé en deux, une partie incluse dans le master MEEF 1^{er} degré et l'autre dans le master MEEF 2^d degré. Le parcours « Tutorat et formation d'enseignants » (TFE) sera rattaché à la mention sciences de l'éducation dans laquelle l'ingénierie de formation est déjà présente.

La proposition d'ouvrir la licence Sciences de l'éducation dès l'année de L1 est par ailleurs faite conjointement avec l'UHA.

Odile Schneider-Mizony demande la confirmation qu'il y a une mention qui ne contiendrait qu'un seul parcours (mention Sciences de l'information et de la communication).

Éric Tisserand répond par l'affirmative et précise que cette mention est portée par l'UHA et qu'on ne connaît pas leur offre de formation dans le détail. Il s'agit de faire évoluer l'offre de formation en licence (dont l'UHA est porteuse) et en master (dont l'université de Strasbourg est porteuse).

Philippe Clermont ajoute que la future nouvelle ESPE comporterait une licence, des licences professionnelles, trois mentions de master MEEF et une mention en master sciences de l'éducation.

Julien Sendral ne voit pas apparaître l'aspect « recherche » dans ce projet.

Philippe Clermont répond que la question est de savoir où se situent les masters recherche. On ne désespère pas qu'un jour certains de nos étudiants de master s'inscrivent en thèse. Mais les thèses se font en majorité en sciences de l'éducation.

Julien Sendral souhaite savoir ce que l'on peut envisager comme croisements entre la FSE et l'ESPE.

Philippe Clermont répond qu'il y a déjà des choses qui se font. On peut espérer que la nouvelle composante sera l'occasion d'accroître ces échanges. Il ne s'agit pas de brûler les étapes, c'est aux responsables pédagogiques de mettre en œuvre cette future architecture. Un certain nombre d'enseignants de l'ESPE interviennent déjà en PPME et en licence de Sciences de l'Education.

Éric Tisserand précise, concernant la mention « Encadrement Educatif », que les équipes des trois parcours (2 portés par l'ESPE et 1 par la Faculté de sciences de l'éducation) ont travaillé de concert pour proposer une offre plus cohérente.

Le projet de l'offre de formation 2018-2022 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

4. Points divers

4.1. Modification des modalités d'évaluation

Un nouveau dispositif d'EAP (emploi apprenti professeur) sera mis en place à l'automne. Vingt-quatre recrutements sont prévus dans quatre disciplines : lettres, mathématiques, anglais et allemand (quatorze pour l'université de Strasbourg et dix pour l'UHA).

Les contrats seront signés fin novembre. Les étudiants, sauf en mathématiques, pourraient choisir les UE de préprofessionnalisation en S4 et en S6. Il s'agit de réajuster les maquettes et de tenir compte de leurs spécificités. Le lieu d'apprentissage se

substituerait au stage qu'ils sont censés faire. Quant au rapport, il s'agirait plutôt d'un bilan global de leur expérience qu'ils pourront présenter par écrit ou à l'oral.

Cette modification des modalités d'évaluation est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

4.2. Déroulement des élections partielles sur le campus de l'esplanade, novembre 2016 (point ajouté)

Odile Schneider-Mizony revient sur les dysfonctionnements qu'elle a constatés lors des élections partielles sur le site de l'Esplanade en novembre dernier. Quatre enseignants-chercheurs de sa composante étaient concernés par cette élection et n'ont eu aucune information de la tenue d'un bureau de vote à l'institut Le Bel sur le campus, de la date de cette élection et des résultats des votes. Elle précise que, contrairement à ce qui a pu être dit, elle n'a pas déposé de recours au tribunal administratif.

Elle souhaite à minima que cet incident soit relaté dans un compte-rendu du conseil d'école.

Philippe Clermont répond que tout a été fait dans les règles et les usages du côté de l'ESPE et que c'est à la direction de chaque composante partenaire de faire suivre le message aux électeurs concernés, l'ESPE n'ayant pas vocation à s'adresser directement aux enseignants des autres composantes. Le problème de communication constaté n'est pas du fait de l'ESPE et la direction de la composante concernée a par ailleurs reconnu l'absence de communication sur le dossier. Cet incident est donc regrettable mais ne peut être imputé à l'ESPE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h10.

Fait à Strasbourg le 28 avril 2017

Le Directeur de l'ESPE

Le Président du conseil d'École

Philippe CLERMONT

David CASCARO

